

Chèr-e collègue,

Notre CAPA se réunit alors que le gouvernement vient d'annoncer un plan d'austérité prévoyant une régression sociale sans précédent avec la baisse de 50 milliards des dépenses publiques et sociales. Ce plan est massivement rejeté par les personnels qui le ressentent comme une véritable agression, facteur de désillusion, particulièrement pour les CPE. La poursuite jusqu'en 2017 du gel du point d'indice fait partie de ces mesures de régression qui vont aggraver la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires, unanimement reconnue, et accroître le déficit d'attractivité des métiers de l'éducation.

Le décrochage salarial des CPE par rapport aux certifiés est maintenant avéré (salaire moyen annuel de 29579€ dont 8,9 % de primes contre 30795€ dont 13,6% de primes) selon une étude menée par le Snes et corroborée par des articles récents parus dans divers médias dont la Lettre de l'Éducation. Pourtant le Ministère refuse toujours de discuter de mesures catégorielles visant à mieux reconnaître le travail des CPE. C'est pourquoi, les élus du SNES/FSU appellent tous les collègues de l'académie, dès cette rentrée, à obtenir de leur chef d'établissement un emploi du temps établi sur la base stricte de 35H hebdomadaires toutes tâches comprises. Le SNES interviendra auprès de l'administration de façon systématique sur sollicitation des collègues pour faire appliquer cette disposition réglementaire. De plus le Snes mettra à disposition des collègues une lettre type demandant la récupération totale des dépassements horaires quels qu'ils soient, ou à défaut leur rémunération. Le SNES/FSU ne s'interdira aucune modalité d'action spécifique afin de lutter contre le sacrifice en personnel et en moyens des services de Vie Scolaire.

De très nombreux établissements ne peuvent plus fonctionner correctement en raison de la trop faible dotation en postes d'AED, la sécurité élémentaire des élèves ne peut plus être assurée dans de bonnes conditions. La multiplication des contrats aidés recrutés pour les services de vie scolaire ne fait qu'alourdir la charge de travail des CPE qui en plus de leurs missions réglementaires, se voient obligés de devenir des conseillers en insertion, de gérer des problèmes de cohabitation entre des personnels aux statuts différents et qui ne peuvent effectuer les mêmes missions que les AED. Les élus du SNES/FSU dénoncent le recours massif aux dispositifs d'emplois aidés qui ne sont pas la bonne réponse au manque d'encadrement adulte dans les EPLE.

Seule embellie dans ce contexte, la confirmation de l'alignement du ratio de hors-classe des CPE sur celui des certifiés avec 536 promotions programmées en 2014 dont 14 pour notre académie. Le SNES/FSU s'en félicite mais pour autant, le maintien d'une conception méritocratique de l'accès à la hors-classe continue d'engendrer des inégalités spécifiques pour les CPE, déjà victimes d'une évaluation unique tout au long de leur carrière. Le barème académique est d'autant moins équitable qu'il prend aussi en compte le mode d'accès aux 10^è et 11^è échelons dont nous connaissons les aléas pour notre corps.

Enfin les élus du SNES/FSU saluent l'effort fait par l'administration afin de permettre qu'un vrai mouvement puisse avoir lieu chez les CPE en ne bloquant pas de postes vacants pour des stagiaires contractuels devenant fonctionnaires stagiaires en 2014/2015. Néanmoins, nous déplorons le choix fait de ne pas implanter en établissements les 4 ETP accordés par le Ministère. En choisissant de résorber des surplus de postes de CPE, cela peut faire sourire, vous avez fait le choix anti-éducatif de ne pas améliorer la qualité de l'accueil dans les EPLE en ne créant pas de postes de CPE, en particulier dans les plus gros collèges.

Les commissaires paritaires.

Céline Bourdier, Magali Gallais, Philippe Leyrat, Olivier Raluy, Eric Sabin.



Maison du Peuple

29 rue Gabriel Péri
63000 Clermont-Ferrand
04 73 36 01 67
www.clermont.snes.edu
s3cle@snes.edu

Permanences

Du mardi au vendredi
Entre 14 h et 17 h

Calendrier

Affectations TZR : 16 juillet
Réunion SNES TZR : 29 août
14 h 30 à la Maison du Peuple

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion, il est encore temps de le faire.

Désormais, la cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôt de 66 %.

Le SNES ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents et au travail de ses militants.

Adhérez, réadhérez !

